

Les étapes pour devenir apprenant au CFA du BÂTIMENT

Le futur apprenant renseigne le **formulaire de candidature sur le site internet du CFA** dans l'espace «Se former en alternance» en cliquant sur «Formulaire de candidature»

1

Le candidat réalise son parcours «test de positionnement» et prends rendez-vous pour son entretien individuel

2

Le CFA réceptionne le dossier de candidature et envoie un mail d'information sur le parcours de positionnement (Test et entretien individuel)

3

4

Le CFA échange avec le futur apprenant sur son projet de formation lors du parcours de positionnement. Le CFA lui remet la **fiche d'intention** de signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

5

Le futur apprenant **recherche une entreprise**

Le CFA propose un accompagnement à la recherche d'entreprise :
Journée coaching (savoir se présenter devant un chef d'entreprise, savoir faire un CV et lettre de motivation)

6

Dès que le futur employeur est identifié, le futur apprenant remet le **formulaire d'intention de signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** pour qu'il soit renseigné

7

8

Le futur employeur **complète le formulaire d'intention de signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** et l'adresse au CFA

9

Le futur apprenant transmet au CFA le **formulaire d'intention de signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation renseigné par la future entreprise**. Ce document est différent du contrat d'apprentissage.

10

Le CFA à réception de la fiche d'intention de signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation renseignée par la future entreprise, **prend contact avec l'entreprise** pour échanger avec elle et l'accompagner dans l'établissement si besoin.



Les démarches pour le **futur apprenant**

Les démarches pour le **CFA**

Les démarches pour l'**entreprise**



Le futur employeur **rédige le contrat d'apprentissage** sur la plateforme de son OPCO au maximum dans les 5 jours après le début du contrat d'apprentissage. Il l'édite, le signe et le fait signer par le futur apprenant

11

12

Le futur apprenant **signe le contrat d'apprentissage** avec son entreprise

13

Le futur employeur **envoie le CERFA signé au CFA** en 3 exemplaires originaux par courrier et 1 exemplaire par mail.

Le CFA peut vous accompagner dans la rédaction du contrat d'apprentissage

14

A réception du CERFA, le CFA :
-Vise le CERFA du contrat d'apprentissage
-Edite la convention de formation
-Retourne par mail les 2 documents au futur employeur
-Transmet le dossier d'inscription au futur apprenant

16

L'employeur **retourne au CFA la convention signée. Il finalise sa demande de contrat d'apprentissage** sur la plateforme de l'OPCO

15

L'apprenant **retourne le dossier d'inscription complété**

17

Dans les 20 jours, l'OPCO se prononce sur la conformité du contrat et prévient l'employeur, l'apprenant et le CFA de l'accord de prise en charge

19

Informations complémentaires :
L'entreprise doit penser à :
Faire la déclaration unique d'embauche
S'inscrire sur le site de Sylae si elle réalise son premier contrat d'apprentissage

18

A réception du dossier d'inscription, le **CFA adresse à l'apprenant et à l'entreprise, le calendrier d'alternance**

